

Décision

Générale

colonial

Décision n° 479 du 16 mai 1951 :

n° 479

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1951

Numéro JO

n° 6 du 15/06/1951

Date du numéro

15 juin 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Geoffroy (Louis), Receveur supérieur des Transmissions coloniales, Chef du Service des Postes et Télécommunications, assumera les fonctions de Receveurcomptable du Bureau de Djibouti pendant le congé administratif de M. Banabila. La coupure de gestion et la passation de caisse sera effectuée le 18 mai, à 18 h. (écritures arrêtées le même jour, même heure). M. Dupeyron, rédacteur de 1re classe d'Administration générale de la France d'Outre-Mer, délégué de M. le Gouverneur, assistera à la passation de service et signera les registres de caisse et les procès-verbaux.